.**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

*Un Peuple – Un But –Une Foi*

**--------------------------------**

**MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE ET DE LA PROMOTION DU VOLONTARIAT**

**CONTRIBUTION AU QUESTIONNAIRE DU HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L’HOMME**

|  |  |
| --- | --- |
| **Questions du Haut Commissariat aux Droits de l’Homme des Nations Unies** | **Réponses de l’Etat du Sénégal** |
| 1-Existe-t-il une loi nationale sur la jeunesse dans votre pays ? Si oui, veuillez la décrire (y compris comment les jeunes sont définis dans la loi) | Au Sénégal, le développement du Capital humain figure en bonne place dans le Plan Sénégal émergent (PSE) document de référence en matière de planification stratégique, où les jeunes occupent une place centrale dans la mise en œuvre des politiques.  -Aux niveaux sectoriels, la loi d’orientation de l’Education et la loi d’orientation sociale, concernent les cibles les plus sensibles de la population notamment les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les handicapés. |
| 2-Quels sont les principaux défis auxquels les jeunes sont confrontés dans votre pays ? | -Renforcement de l’éducation civique et citoyenne, développement du volontariat de développement, Formation adaptée aux besoins du marché de l’emploi, entreprenariat jeunes etc. |
| 3-Quelles mesures le Gouvernement prend-il pour garantir la jouissance pleine et effective des droits des jeunes (droits civils et politiques et droits économiques et sociaux) ? | -la création d’une agence nationale chargée de l’emploi des jeunes est t une stratégie pertinente pour améliorer la gouvernance du secteur Jeunesse/Emploi.  - La création des Domaines agricoles communautaires est une également une réponse appropriée pour lutter contre le chômage et l’exode des jeunes ruraux souvent un peu marginalisés dans les politiques de promotion de l’emploi. C’est également un facteur de réduction de la migration irrégulière.  Par ailleurs, la stratégie de protection sociale prend également en compte les couches les plus vulnérables, parmi lesquelles les jeunes, à travers le développement de filets sociaux adaptés aux besoins de cette cible. |
| 4-Pourriez-vous donner des exemples de politiques et de programmes adoptés pour donner aux jeunes les moyens d’exercer leurs droits ? | La mise en place d’une plateforme dénommée « Carrefour des Associations d’utilité sociétale et Environnementale » offre la possibilité aux jeunes de développer des activités sur l’environnement, l’éducation citoyenne, la sensibilisation sur le droit à l’éducation, la lutte contre les stigmatisation et marginalisation (handicapés, jeunes touchés par le VIH/Sida, jeunes anciens détenus etc.) |
| 5- Comment les organisations de jeunesse ou les structures dirigées par des jeunes sont-elles impliquées dans l’élaboration, la mise en œuvre le suivi et/ou l’évaluation des politiques et programmes sur les jeunes dans votre pays ? | La Mise en place d’un Conseil national de la jeunesse et de ses démembrements dans les différentes collectivités permet aux jeunes d’être impliqués dans les politiques conçus au plan central comme au niveau décentralisé.  Les jeunes sont également engagés dans les activités de la plateforme des acteurs non étatiques chargé d’exercer le contrôle citoyen de l’action publique. |